

STRATEGIE PECHE COTIERE PS

GROUPE 1

ENJEU : PERENNITE DE LA PÊCHE PROFESSIONNELLE

MEMBRES DU GROUPE : C.PALADINI (ADECAL) ; A.BERTHAUD (ŒIL) ; L.OPUE (CAP-NC)

Nom de l'enjeu : Pérennité de la pêche professionnelle : Il s'agit d'une part de garantir l'existence du métier de pêcheur, qu'il puisse se professionnaliser et s'exercer dans un cadre social approprié. Et d'autre part de structurer la filière et lui donner la représentation institutionnelle nécessaire.

Nom de l'objectif stratégique : Professionnaliser et valoriser le métier de pêcheur

Nom de l'objectif opérationnel : Renforcer la professionnalisation du métier de pêcheur via des formations adaptées

Nom de l'action : Former et sensibiliser aux pratiques de pêche durable

Description de l'action : Supprimer les pratiques de pêche non durable.

OBJECTIF (S) DE L'ACTION :
Assurer une profession consciente des enjeux en matière de gestion durable des ressources en ayant de bonnes pratiques.

Quels sont les pré-requis, les conditions à remplir au préalable ?

- Adapter les pratiques aux disponibilités de la ressource
- Adapter les pratiques à la réalité du terrain
- Définir le contenu sur la base de données issues de l'OPC
- Poursivre et développer l'acquisition de connaissances (données PS)

Quelles sont les étapes ?

- Mise en place d'un guide de pêche durable (avec fiche par spécificité)
- Distribution des guides au renouvellement des autorisations de pêche (diffusion à large échelle – CAP/FPPCPS/COMMERCES PECHE)
- Mise à jour annuelle + restitution aux professionnels (en fin d'année, lieu à déterminer avec PRC)

Quel est le planning ? Quels sont les délais ?

- Lancer la réalisation et son développement au préalable en 2024

CLES DE LA REUSSITE, LEVIERS, FACTEURS DE SUCCES : Edition du guide ; Nombre de réunions de présentation + participants

Quels sont les freins à lever ?

- Financier
- Mobilisation des parties prenantes
- La mise à jour des guides

COMBIEN ?

BUDGET :

- Faible (voire nul)
- Moyen
- Élevé

QUI PAYE ?

QUI ?

PILOTES DE L'ACTION : OPC/PS

PARTENAIRES :

P.Sud/FPPCPS/CRESICA/CPS/Z
CO/Associations
environnementales

REGLEMENTATION (modifications, création) :

Adresser la formation au renouvellement avec l'attestation de présence aux formations

STRATEGIE PECHE COTIERE PS

GROUPE 1

ENJEU : PERENNITE DE LA PÊCHE PROFESSIONNELLE

MEMBRES DU GROUPE : C.PALADINI (ADECAL) ; A.BERTHAUD (ŒIL) ; L.IOPUE (CAPNC)

Nom de l'enjeu : Pérennité de la pêche professionnelle : Il s'agit d'une part de garantir l'existence du métier de pêcheur, qu'il puisse se professionnaliser et s'exercer dans un cadre social approprié. Et d'autre part de structurer la filière et lui donner la représentation institutionnelle nécessaire.

Nom de l'objectif stratégique : Poursuivre la structuration du secteur

Nom de l'objectif opérationnel : Renforcer la représentativité de l'organisation professionnelle en P Sud

Nom de l'action : Favoriser l'adhésion des pêcheurs à la FPPCPS

Description de l'action : Mieux sensibiliser les pêcheurs aux rôles de la FPPCPS

OBJECTIF (S) DE L'ACTION : 100%
des pêcheurs inclus

Quels sont les pré-requis, les conditions à remplir au préalable ?

- Renforcer la communication en présentiel sur des évènements
- Création d'un support de communication physique (flyer)
- Lors du renouvellement des licences auprès des provinces ou CAP NC
- Renforcer les capacités d'animation de la FPPC PS
- Collaboration inter-collectivité
- Flyer pêche PS : ajouter la fédération sur le flyer

Quelles sont les étapes ?

- Identifier des événements

Quel est le planning ? Quels sont les délais ?

- En début d'année (renouvellement)
- De façon ponctuelle (événement)

Quels sont les freins à lever ?

- Finances

COMBIEN ?

BUDGET :

- Faible (voire nul)
- Moyen
- Élevé

QUI PAYE ?

QUI ?

PILOTES DE L'ACTION :

FPPCPS

PARTENAIRES :

CAP/PS

OPERATIONNELS :

CLES DE LA REUSSITE, LEVIERS, FACTEURS DE SUCCES :

- Nombre de flyers distribués
- Nombre d'adhérents (ratio/adhérents et pêcheurs autorisé)
- Nombre de participation aux événements et personnes touchées

STRATEGIE PECHE COTIERE PS

GROUPE 1

ENJEU : PERENNITE DE LA PÊCHE PROFESSIONNELLE

OBJECTIF (S) DE L'ACTION :

Répondre aux besoins de formation exprimés par les pêcheurs et la PS.

MEMBRES DU GROUPE : C.PALADINI (ADECAL) ; A.BERTHAUD (ŒIL) ; L.IOPUE (CAP NC)

Nom de l'enjeu : Pérennité de la pêche professionnelle : Il s'agit d'une part de garantir l'existence du métier de pêcheur, qu'il puisse se professionnaliser et s'exercer dans un cadre social approprié. Et d'autre part de structurer la filière et lui donner la représentation institutionnelle nécessaire.

Nom de l'objectif stratégique : Professionnaliser et valoriser le métier de pêcheur

Nom de l'objectif opérationnel : Renforcer la professionnalisation du métier de pêcheur via des formations adaptées

Nom de l'action : Poursuivre la réflexion sur la création d'une formation initiale maritime/ Mettre en place un plan d'appui formation pêche à la CAP-NC

Description de l'action : Formation : gestion d'une entreprise, techniques de pêches, mesure d'hygiène, valorisation

Quels sont les pré-requis, les conditions à remplir au préalable ?

- Recueillir les besoins en matière de formation certifiante : FPPCPS
- Adapter le calendrier et la durée (fractionnel)
- Catégoriser les formations

Quelles sont les étapes ?

- Identifier une entité pour la mise en place d'un parcours métier
- Construction de la formation en impliquant les parties prenantes
- Incitation à la formation (aide au carburant et autre RUAMM), accès au code des aides.

Quel est le planning ? Quels sont les délais ?

- 2024 : construction
- 2025 : mise en œuvre

Quels sont les freins à lever ?

- Financier
- Non-adhésion

COMBIEN ?

BUDGET :

- Faible (voire nul)
- Moyen
- Élevé

QUI PAYE ?

Les pêcheurs formés
Collectivités publiques

QUI ?

PILOTES DE L'ACTION :

CAPS NC

PARTENAIRES :

GIEP, FPPCPS, PS

OPERATIONNELS :

CLES DE LA REUSSITE, LEVIERS, FACTEURS DE SUCCES :

- Nombres de formation mise en place (formation)
- Nombre de professionnels formés (ratio taux de participation)

REGLEMENTATION (modifications, création) :

- Obligation d'au moins une formation adossée au renouvellement de l'autorisation + attestation
- Adapter en formation de l'ancienneté

STRATEGIE PECHE COTIERE PS

GROUPE 2 ENJEU : DURABILITE DE LA RESSOURCE

MEMBRES DU GROUPE : A.GILBERT (SOPRONER) ; P.CHAVANCE (ADECAL) ; P.PEREZ (PSUD)

Nom de l'enjeu : Durabilité de la ressource : "La bonne gestion des milieux et du renouvellement de la ressource passent nécessairement par une meilleure connaissance des activités et de l'état de la ressource. La collecte des données requiert d'être pérennisée, étendue et diversifiée, si possible à tous les types de pêche.

L'approche par espèce et par zone s'inscrit dans une dynamique pays visant à développer les pratiques durables et la planification spatiale."

Nom de l'objectif stratégique : OS6 - Assurer l'existence des outils et des financements nécessaires pour une pêche durable

OBJECTIF (S) DE L'ACTION :

Entériner
l'existence de
l'OPC

Nom de l'action : Fournir les moyens pérennes de fonctionnement et de coordination

Description de l'action : Trouver et assurer des financements et des moyens RH durables

Quels sont les pré-requis, les conditions à remplir au préalable ?

- Adhésion politique
- Volonté conjointe des collectivités
- Intérêt de la profession et adhésion
- Disposer des compétences
- Des missions bien définis

Quelles sont les étapes ?

- Communication/Lobbying
- Planification et budgétisation
- Contribution RH aux actions terrains + fourniture données
- Sources financements (directs ou indirects)

CLES DE LA REUSSITE, LEVIERS, FACTEURS DE SUCCES :

Prioriser les missions/actions de l'OPC

Quel est le planning ? Quels sont les délais ?

- Dès que possible

Quels sont les freins à lever ?

COMBIEN ?

BUDGET :

- Faible (voire nul)
- Moyen
- Élevé

QUI PAYE ?

PS , PN,PIL,GNC, CAPNC

QUI ?

PILOTES DE L'ACTION : PS, PN,PIL,GNC

PARTENAIRES : ADECAL/CAPNC

OPERATIONNELS : ADECAL, PS, PN, PIL

REGLEMENTATION (modifications, création) :

STRATEGIE PECHE COTIERE PS

GROUPE 2 ENJEU : DURABILITE DE LA RESSOURCE

MEMBRES DU GROUPE : A.Gilbert SOPRONER , P.Chavance ADECAL , P.Perez PS/DDDT/SPPAT

Nom de l'enjeu : Durabilité de la ressource : "La bonne gestion des milieux et du renouvellement de la ressource passent nécessairement par une meilleure connaissance des activités et de l'état de la ressource. La collecte des données requiert d'être pérennisée, étendue et diversifiée, si possible à tous les types de pêche.

L'approche par espèce et par zone s'inscrit dans une dynamique pays visant à développer les pratiques durables et la planification spatiale."

Nom de l'objectif stratégique : Connaitre finement l'activité de pêche

Nom de l'objectif opérationnel : Améliorer la collecte et la qualité des données déclaratives de la pêche professionnelle

Nom de l'action : Améliorer la qualité les données déclaratives des fiches de pêche

Description de l'action : Améliorer la qualité des données collectées et optimiser les moyens de collecte des données par la déclinaison en fiches spécifiques et par la dématérialisation.

Quels sont les pré-requis, les conditions à remplir au préalable ?

- _ Assurer une adhésion de la profession
- _ Identifier les variables et les indicateurs clés et leur portée opérationnelles
- _ Identifier les pêches volontaires / représentatifs

Quelles sont les étapes ?

- _ 1-Diagnostic / audit interne PS
- _ 2-Ateliers participatifs fiche de pêche et dématérialisation (spécificités par pêcherie)
- _ 3-Test dématérialisation + nouvelles fiches
- _ 4-Développement d'un guide d'utilisation ludique
- _ 5-Déploiement progressif par volontariat dans un premier temps puis cadrage réglementaire
- _ 6-Retour régulier aux professionnels sur l'utilisation des données

Quel est le planning ? Quels sont les délais ?

- _ 1 et 2 - 6 mois à 1 an
- _ 3 – 1 an
- _ 4- 6 mois à 1 an
- _ 5- 5 ans
- _ 6-1 fois par an si dématérialisation trimestriel

Quels sont les freins à lever ?

- _ Accès internet
- _ Acceptabilité
- _ Formation
- _ Fracture numérique pour certain pêcheur

OBJECTIF DE L'ACTION : Disposer de données robustes et fiables

CLES DE LA REUSSITE, LEVIERS, FACTEURS DE SUCCES : Miser sur les jeunes pêcheurs ; tutorat ; Aide à l'équipement numérique

COMBIEN ?

BUDGET :

- Faible (voire nul)
- Moyen
- Élevé

QUI PAYE ?

Province Sud → Ressources humaines

QUI ?

PILOTES DE L'ACTION :

Province Sud

PARTENAIRES :

CPS/FPPCPS

OPERATIONNELS :

PS/OPC

REGLEMENTATION (modifications, création) :

Adopter le CASE maritime pour le numérique

STRATEGIE PECHE COTIERE PS

GROUPE 2 ENJEU : DURABILITE DE LA RESSOURCE

MEMBRES DU GROUPE : A.GILBERT (SOPRONER) ; P.CHAVANCE (ADECAL) ; P.PEREZ (PS)

Nom de l'enjeu : Durabilité de la ressource : "La bonne gestion des milieux et du renouvellement de la ressource passent nécessairement par une meilleure connaissance des activités et de l'état de la ressource. La collecte des données requiert d'être pérennisée, étendue et diversifiée, si possible à tous les types de pêche.

L'approche par espèce et par zone s'inscrit dans une dynamique pays visant à développer les pratiques durables et la planification spatiale."

Nom de l'objectif stratégique : Connaitre finement l'activité de pêche

Nom de l'objectif opérationnel :

Nom de l'action : Etre en mesure de caractériser la pêche non professionnelle

OBJECTIF (S) DE L'ACTION :
Caractériser la pêche non professionnelle

Description de l'action : Développer la collecte de donnée par des études spécifiques et/ou des méthodes collaboratives (pêche non professionnelle)

Quels sont les pré-requis, les conditions à remplir au préalable ?

- Adhésion des associations de pêche > co-construction
- Définition des différents types de pêcheurs non professionnel
- Identifier des « ambassadeurs »
- Un animateur dédié
- Identifier les zones à enjeux

Quelles sont les étapes ?

- Développer des modes de collecte de données selon la cible (application numérique)
- Réfléchir à la définition de « licence » non professionnelle sur des espèces à enjeux
- Communication et incitation à la collecte de données collaboratives
- Déployer les outils nécessaires à l'utilisation de l'IA
- Améliorer et redéployer les enquêtes USAGE
- Définir les stratégies et méthodes d'échantillonnage

Quel est le planning ? Quels sont les délais ?

Quels sont les freins à lever ?

- Acceptabilité sociale
- RH

CLES DE LA REUSSITE, LEVIERS, FACTEURS DE SUCCES :

Co-construction, Intégrer dans dynamique régionale (IA)

COMBIEN ?

BUDGET :

- Faible (voire nul)
- Moyen
- Élevé

QUI PAYE ?

CI, ONG
PS pour la
RH

QUI ?

PILOTES DE L'ACTION : PS/OPC

PARTENAIRES : CPS

OPERATIONNELS : PS/OPC/ Bureaux
d'études

STRATEGIE PECHE COTIERE PS

GROUPE 3

ENJEU : UN REVENU SUFFISANT POUR LES PÊCHEURS

MEMBRES DU GROUPE : D.Labiau (CAP NC) ; A.Cicca (FPPCPS) ; T.Gontard (Agence Rurale)

Nom de l'enjeu : Un revenu suffisant pour les pêcheurs : Les circuits de commerce de valorisation sont là pour fournir aux pêcheurs les débouchés dont ils ont besoin. Les pêcheurs ont besoin d'aides financières, mais aussi d'infrastructures, d'équipement amont et en aval de leur activité.

Les dispositifs institutionnels sont là pour les accompagner au mieux.

OBJECTIF (S) DE L'ACTION : Valeur ajoutée au pêcheur et assainir la vente directe

Nom de l'objectif stratégique : Assurer la rentabilité économique de la filière pêche côtière

Nom de l'objectif opérationnel : Optimiser la commercialisation des PDM

Nom de l'action : Privilégier les circuits courts

Description de l'action : Vente directe du pêcheur au consommateur

Quels sont les pré-requis, les conditions à remplir au préalable ?

- Respecter des conditions sanitaires (production primaire/ délib 155/156)
- Définir les pré-requis techniques nominaux (étal, point d'eau)
- Identifier et cartographier les points de vente stratégiques
- Aménager les marchés communaux
- Guide des bonnes pratiques en vente directe

Quelles sont les étapes ?

- Autorisation administratives : occupation du domaine public
- Communication ciblée : réseaux, panneau, signe qualité
- Contacter les gestionnaires associatifs
- Affichage des autorisations de pêche, arrêté dérogatoire
- Affichage produits, prix, pesée (métrologie)
- Facturation, traçabilité

CLES DE LA REUSSITE, LEVIERS, FACTEURS DE SUCCES :
Adhésion pêcheurs et communes

Quel est le planning ? Quels sont les délais ?

- Echanges et révisions réglementaires 2024
- Marchés communaux et bord de route 2024
- Guide pSud 1er trimestre 2025

Quels sont les freins à lever ?

- Coûts des aménagements communaux et délais
-

COMBIEN ?

BUDGET :

- Faible (voire nul)
- Moyen
- Élevé

QUI PAYE ?

Communes, pSud

QUI ?

PILOTES DE L'ACTION : FPPCPS

PARTENAIRES : CAP

NC/SPPAT/Communes

OPERATIONNELS : pêcheurs (référents / concernés)

REGLEMENTATION (modifications, création) :
Avis SIVAP/DAE

STRATEGIE PECHE COTIERE PS

GROUPE 3

ENJEU : UN REVENU SUFFISANT POUR LES PÊCHEURS

MEMBRES DU GROUPE : D.Labiau (CAP NC) ; A.Cicca (FPPCPS) ; T. Gontard (Agence rurale)

Nom de l'enjeu : Un revenu suffisant pour les pêcheurs : Les circuits de commercialisation, de distribution, de valorisation sont là pour fournir aux pêcheurs les débouchés dont ils ont besoin pour vivre de leur activité. Les pêcheurs ont besoin d'aides financières, mais aussi d'infrastructures, d'équipements et de facilités en amont et en aval de leur activité.

Les dispositifs institutionnels sont là pour les accompagner au mieux.

Nom de l'objectif stratégique : Accompagner l'activité de pêche des moyens financiers et techniques adéquats

Nom de l'objectif opérationnel : Disposer d'une flotte de navires en cohérence avec les besoins des pêcheurs

Nom de l'action : Relancer la construction navale locale avec cahier des charges prédefini

Description de l'action : Définir des typologies de navires/ zones de pêches/ construction navale locale normée

Quels sont les pré-requis, les conditions à remplir au préalable ?

- Identification des besoins : FPPCPS
- Approbation DAM
- Identifier un porteur potentiel AAP
- Faisabilité économique/recyclage/RETEX
- Terrain d'assiette (port Numbo)

Quelles sont les étapes ?

- Dresser une banque du plan approuvé (DAM.NC)
- Autorisations administratives
- Plan de financement du projet
- Constituer un carnet de commandes (pro)

Quel est le planning ? Quels sont les délais ?

- AAP/Besoins/plans 2024
- Etudes 2024
- Infrastructures 2025

Quels sont les freins à lever ?

- Taille marché professionnel
- Financement (subventions)
- Couts /benchmark

OBJECTIF (S) DE L'ACTION :
Disposer d'une flotte en adéquation avec les besoins des pêches calédoniens

CLES DE LA REUSSITE, LEVIERS, FACTEURS DE SUCCES :

- Volonté politique, commande publique, qualité des produits, développement local

COMBIEN ?

BUDGET :

- Faible (voire nul)
- Moyen
- Élevé

QUI PAYE ?

Psud/defisc
alisation/et
at/investiss
ement

QUI ?

PILOTES DE L'ACTION :

Acteur économique existant

PARTENAIRES :

DAM P Sud

OPERATIONNELS :

REGLEMENTATION (modifications, création) :

DAM ICPE

STRATEGIE PECHE COTIERE PS

GROUPE 3

ENJEU : UN REVENU SUFFISANT POUR LES PÊCHEURS

MEMBRES DU GROUPE : D.Labiau (CAP NC) ; A.Cicca (FPPCPS) ; T. Gontard (Agence rurale)

Nom de l'enjeu : Un revenu suffisant pour les pêcheurs : Les circuits de commercialisation, de distribution, de valorisation sont là pour fournir aux pêcheurs les débouchés dont ils ont besoin pour vivre de leur activité. Les pêcheurs ont besoin d'aides financières, mais aussi d'infrastructures, d'équipements et de facilités en amont et en aval de leur activité.

Les dispositifs institutionnels sont là pour les accompagner au mieux.

Nom de l'objectif stratégique : Assurer la rentabilité économique de la filière pêche côtière

Nom de l'objectif opérationnel : Optimiser la commercialisation des PDM

Nom de l'action : Mettre en place une unité de transformation des produits de la pêche

Description de l'action : Etudier et concevoir une unité de transformation au service des pêcheurs côtiers

Quels sont les pré-requis, les conditions à remplir au préalable ?

- Identifier et planifier les flux (especes, saisons, régions)
- Definir les cibles(clientes, pdm) et besoin
- Capitalisaion sur l'étude de valorisation : mp/process/produits finis
- Adhésion des pêcheurs

Quelles sont les étapes ?

- Constituer un pool d'actionnaires, statut
- Décider du lieu d'implantation
- Plan de financement
- Autorisations
- Travaux/livraison

Quel est le planning ? Quels sont les délais ?

- Etude livrée 12/2024
- Approbation pêcheurs/ OPP 2024

Quels sont les freins à lever ?

- Règlementaire RH/seuils AMS
- Logistique amont
- Consulter et fédérer les colporteurs

OBJECTIF (S) DE L'ACTION :

Valorisation par la transformation, diversifier l'offre PDM

CLES DE LA REUSSITE, LEVIERS, FACTEURS DE SUCCES :

Portage par les pêcheurs et OPP

COMBIEN ?

BUDGET :

- Faible (voire nul)
- Moyen
- Élevé

QUI PAYE ?

Psud/PIP/AFD/Défiscalisation

QUI ?

PILOTES DE L'ACTION :

Pool de pro

PARTENAIRES :

CAP NC /OPP/Institutions

OPERATIONNELS :

MOA/MOE

REGLEMENTATION (modifications, création) :

AH AMS ICPE

STRATEGIE PECHE COTIERE PS

GROUPE 4

ENJEU : UN CADRE REGLEMENTAIRE OPTIMISE

MEMBRES DU GROUPE : B.BELIAEFF ; Y.DOBAL ; P.CHAVANCE ; S.FAMOETAU

Nom de l'enjeu : Cadre réglementaire optimisé : L'activité de pêche est régie par des textes réglementaires relevant aussi bien des provinces, notamment le développement économique et la gestion des ressources marines via leurs codes de l'environnement et des aides, mais aussi du territoire comme le droit du travail, la sécurité en mer, l'hygiène et la salubrité des produits de mer ou encore la fiscalité. L'optimisation de ces réglementations est cruciale pour accompagner la structuration du métier et le développement du secteur

Nom de l'objectif stratégique :

Nom de l'objectif opérationnel :

OBJECTIF (S) DE L'ACTION :

Nom de l'action : Lutter contre la vente illégale

Description de l'action :

Quels sont les pré-requis, les conditions à remplir au préalable ?

- Cibles prioritaires

Quelles sont les étapes ?

- 1 Prévention/ explication
- Communication : Campagne consommateurs, sensibiliser les jeunes, afficher dans les points stratégiques (ports...), sensibilisation aux acteurs (restaurateurs, sites)
- 2- Définir le cadre formel de la pêche professionnelle
- Optimisation du dispositif contrôle/sanction

Quel est le planning ? Quels sont les délais ?

CLES DE LA REUSSITE, LEVIERS, FACTEURS DE SUCCES :

Qualité de la communication

Quels sont les freins à lever ?

- Convaincre l'exécutif
- Une réglementation applicable à tous

COMBIEN ?

BUDGET :

- Faible (voire nul)
- Moyen
- Élevé

QUI PAYE ?

QUI ?

PILOTES DE L'ACTION :

PS

PARTENAIRES :
CPS, FPPCPS

OPERATIONNELS :

REGLEMENTATION (modifications, création) :

Réévaluation périodique des CODENV

STRATEGIE PECHE COTIERE PS

GROUPE 4

ENJEU : UN CADRE REGLEMENTAIRE OPTIMISE

MEMBRES DU GROUPE : B.Beliaeff (FPPCPS) ; Y.Dombal (Pn) ; P.Chavance (ADECAL,OPS) ; S.Famoetau (Gouv NC)

Nom de l'enjeu : Cadre réglementaire optimisé : L'activité de pêche est régie par des textes réglementaires relevant aussi bien des provinces, notamment le développement économique et la gestion des ressources marines via leurs codes de l'environnement et des aides, mais aussi du territoire comme le droit du travail, la sécurité en mer, l'hygiène et la salubrité des produits de mer ou encore la fiscalité. L'optimisation de ces réglementations est cruciale pour accompagner la structuration du métier et le développement du secteur

Nom de l'objectif stratégique : Assurer un cadre réglementaire simplifié, harmonisé et adapté à la filière

Nom de l'objectif opérationnel : Limiter l'effort de pêche

OBJECTIF (S) DE L'ACTION :

Nom de l'action : Définir un mode de régulation du nombre de pêcheur (critères)

Quels sont les pré-requis, les conditions à remplir au préalable ?

- Approche globale pêche professionnelle VS non professionnelle
- Approche globale par métier et par zone
- Benchmark des réglementations de la zone Pacifique (AU, NZ)

Quelles sont les étapes ?

- Avoir les données biologiques/espèces et données métiers
- Evaluation de la ressource/captures (indicateurs)
- Définition de TAC / à défaut sur les données historiques
- Qualité de la donnée déclarative

Quel est le planning ? Quels sont les délais ?

Quels sont les freins à lever ?

CLES DE LA REUSSITE, LEVIERS, FACTEURS DE SUCCES :

Acceptation et adhésion
des pêcheurs
professionnels et non
professionnels

COMBIEN ?

BUDGET :

- Faible (voire nul)
- Moyen
- Élevé

QUI PAYE ?

QUI ?

PILOTES DE L'ACTION :

Provinces

PARTENAIRES : OPS, OPP

OPERATIONNELS :

REGLEMENTATION (modifications, création) :

STRATEGIE PECHE COTIERE PS

GROUPE 4

ENJEU : UN CADRE REGLEMENTAIRE OPTIMISE

MEMBRES DU GROUPE : B.Beliaeff (FPPCPS) ; Y.Dombal (Pn) ; P.Chavance (ADECAL,OPS) ; S.Famoetau (Gouv NC)

Nom de l'enjeu : Cadre réglementaire optimisé : L'activité de pêche est régie par des textes réglementaires relevant aussi bien des provinces, notamment le développement économique et la gestion des ressources marines via leurs codes de l'environnement et des aides, mais aussi du territoire comme le droit du travail, la sécurité en mer, l'hygiène et la salubrité des produits de mer ou encore la fiscalité. L'optimisation de ces réglementations est cruciale pour accompagner la structuration du métier et le développement du secteur

OBJECTIF (S) DE L'ACTION :

Nom de l'objectif stratégique : Assurer un cadre réglementaire simplifié et adapté à la filière

Nom de l'objectif opérationnel : Assurer une cohérence pays concernant la gouvernance du secteur de la pêche

Nom de l'action : Mettre en place un comité consultatif de gestion durable à échelle pays

Description de l'action :

Quels sont les pré-requis, les conditions à remplir au préalable ?

- Adhésion des collectivités (élus)

Quelles sont les étapes ?

Quel est le planning ? Quels sont les délais ?

Quels sont les freins à lever ?

CLES DE LA REUSSITE, LEVIERS, FACTEURS DE SUCCES :

CTH transférable sur d'autres ressources
CSRPN

COMBIEN ?

BUDGET :

- Faible (voire nul)
- Moyen
- Élevé

QUI PAYE ?

QUI ?

PILOTES DE L'ACTION :

CAP NC

PARTENAIRES : Collectivités, OPC PRO,
Scientifiques

OPERATIONNELS :

REGLEMENTATION (modifications, création) :